

L'exposition "l'Or des dieux", au Musée des beaux-arts

Don Miguel parle avec fierté des objets du patrimoine péruvien

par André CHÉNIER

De l'avis même de don Miguel Mujica Gallo, grand collectionneur d'armes et d'antiquités péruviennes, curateur du Musée Oro del Peru, quelque trois mille tombes très anciennes sont encore inviolées aux alentours de Lima, la capitale.

Mais d'autres tombes, par milliers, ont été dépouillées d'artefacts illustrant le mode de vie des civilisations préinca et inca et ces artefacts sont passés en contrebande à l'étranger, par voie diplomatique ou autrement.

Ancien grand propriétaire terrien, maintenant directeur de banque et de diverses compagnies, don Miguel a passé 47 de ses 67 ans à acheter, de paysans qui fouillent clandestinement les tumuli royaux d'antiques civilisations andines, des objets témoignant de la grandeur des civilisations passées, depuis celle de Chavin (800 à 200 avant J.-C.) à celle des Incas (1470 à 1532 de notre ère).

Bon nombre de ces objets, masques de cérémonie, gantelets, vases, gobelets, ornements, sont en or massif, en or plaqué ou repoussé, en alliage d'or, avec incrustations de pierres précieuses ou semi-précieuses. Au Musée Oro del Peru, qu'administre une Fondation approuvée par l'Etat et dont les administrateurs seront un jour les fils de don Miguel (il a sept enfants), les artefacts péruviens sont au nombre de huit mille.

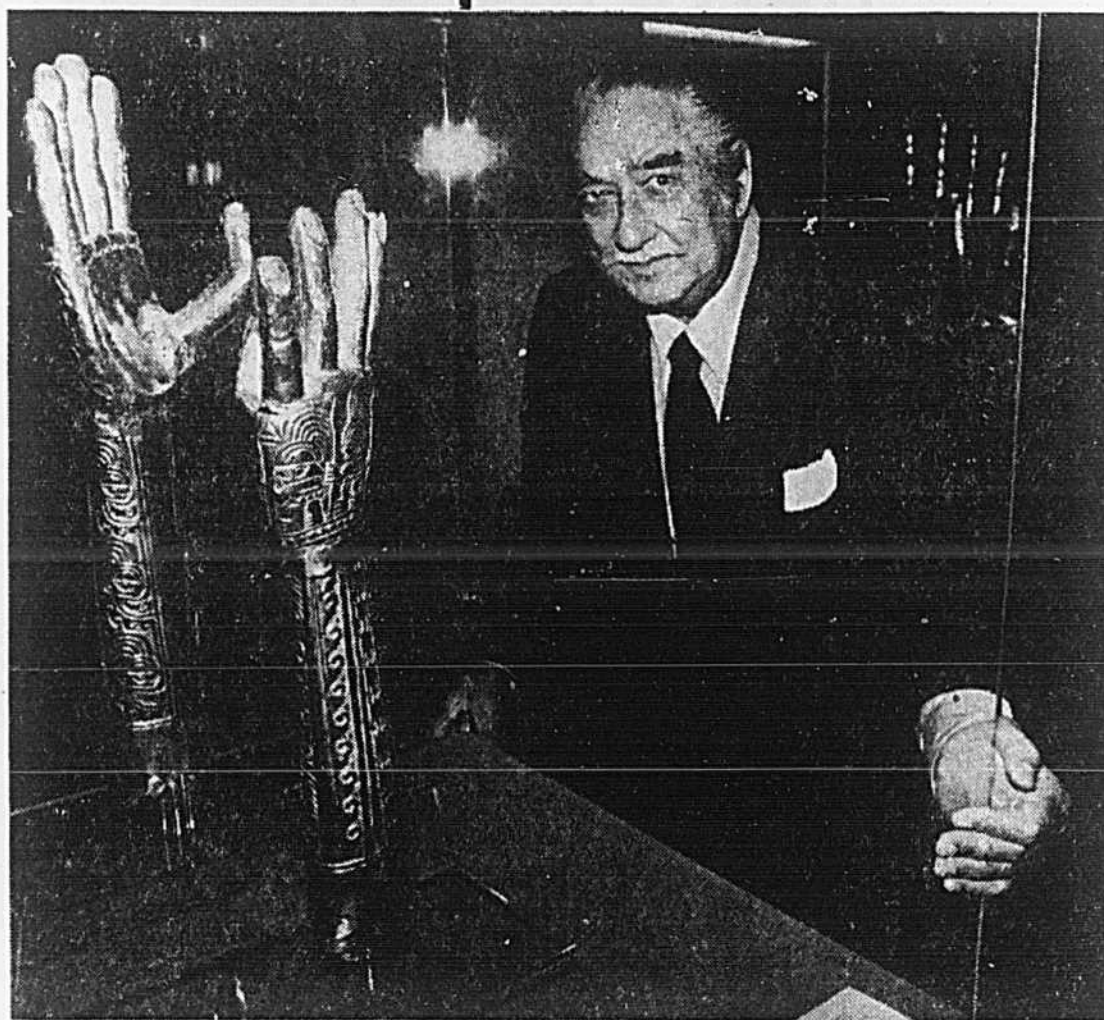
De ce total, quelque 365 objets, en or principalement, sont parvenus pour la première fois jus-

qu'à nous, parmi les plus beaux du patrimoine national. C'est l'exposition "l'Or des dieux", qui a débuté le 18 mars au Musée des beaux-arts de Montréal, et qui partira le 15 mai pour Zurich, en Suisse. En 45 expositions depuis 1952, don Miguel n'a perdu aucun de ces exhibits assurés pour \$2,5 millions.

Don Miguel est particulièrement fier d'un dossier de litère royale datant de l'époque chavine. Il n'est pas peu fier non plus des gantelets d'un grand-prêtre de l'époque Chimu (1200 à 1470 de notre ère). Ce sont là des témoignages d'un mode de vie où les Indiens des Andes rendaient hommage à l'astre jaune, le dieu Soleil, ou à sa réincarnation sur terre, l'Inca, fils du Soleil.

"Nous avons aussi trouvé, dit-il, des instruments de musique comme la guena, des tambourins et des clochettes, datant de la période quechua (le peuple qui a formé la base de l'empire inca s'étendant de Cuzco jusqu'à l'Equateur et vers le nord du Chili). Les objets en or témoignent d'une technique déjà avancée. Il y a même des objets symboliques de la vie sexuelle, mais ils sont rares: par exemple, un renard faisant l'amour avec une grenouille."

Les Japonais reconnaissent beaucoup de similitudes entre les anciens Péruviens des Andes et leurs propres ancêtres mais, selon senor Mujica et plusieurs anthropologues, les pré-Incas venaient vraisemblablement d'Asie... Sibérie ou Mandchourie.



La pièce maîtresse de l'Exposition "L'Or des dieux", qui prendra fin le 15 mai au Musée des Beaux-Arts: des gantelets en or, en sept pièces conjuguées, trouvés dans la tombe d'un grand-prêtre chimu. Deux ongles d'un des gantelets sont en argent. Derrière ces objets d'art: don Miguel Mujica Gallo, curateur du Musée Oro del Peru.

Vingt-cinq folkloristes québécois fêteront la Saint-Jean à l'Olympia

PARIS (PC) — "Venez donc fêter la Saint-Jean avec moi, à l'Olympia."

C'est le message qu'adresse l'animateur de télévision Louis Bilodeau, qui sera le maître de cérémonie d'une vraie soirée traditionnelle québécoise à Paris, pour souligner la fête des Canadiens français.

Animateur de la série télévisée "Soirée canadienne", Louis Bilodeau a rencontré, hier, la presse parisienne pour expliquer cette importante manifestation de folkloristes québécois à cette première présentée à l'Olympia, salle de spectacles prestigieuse de la Ville lumière qui accueille les plus grands noms du monde artistique mondial.

Président-fondateur du Festival des Cantons qui se déroule depuis quatre ans à Sherbrooke, Louis Bilodeau sera le grand patron de cette soirée parisienne qui accueillera vingt-cinq participants québécois.

La présentation du spectacle a été rendue possible grâce à la collaboration d'une compagnie aérienne, d'une revue de télévision d'un réseau radiophonique et d'une chaîne d'hôtels.

Cette soirée sera filmée et la production cinématographique sera diffusée sur une cinquantaine de chaînes de télévision, a fait savoir la direction de l'Olympia au cours d'un cocktail où l'on pouvait déguster du caribou en compagnie du directeur de l'Olympia, M. Bruno Coquatrix.

SPÉCIAUX JUSQU'AU 7 MAI

CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE



- isolé de fibre de verre
 - diamètre: 22"
 - hauteur: 48"
- 40 GAL. \$96⁶⁵**

SPÉCIAL CASCADE 60

- 60 gallons
- thermostat automatique
- CINQ ANS DE GARANTIE
- diamètre: 24", hauteur: 61"

\$156⁶⁵

EUGENE BELANGER

RAYON DE PLOMBERIE

2918, rue MASSON, 2e étage 374-2122

VISITEZ NOS AUTRES MAGASINS

QUINCAILLERIE

2918, rue Masson, 374-2121

TAPIS

2904, rue Masson 722-1128

SPORTS

2599, rue Masson 374-1870

ENTREPOSAGE DE FOURRURES



le sigle de la qualité

Pour un service rapide et une meilleure protection entreposez vos fourrures chez Reid Furriers Inc. Maison responsable au carrefour de la fourrure.

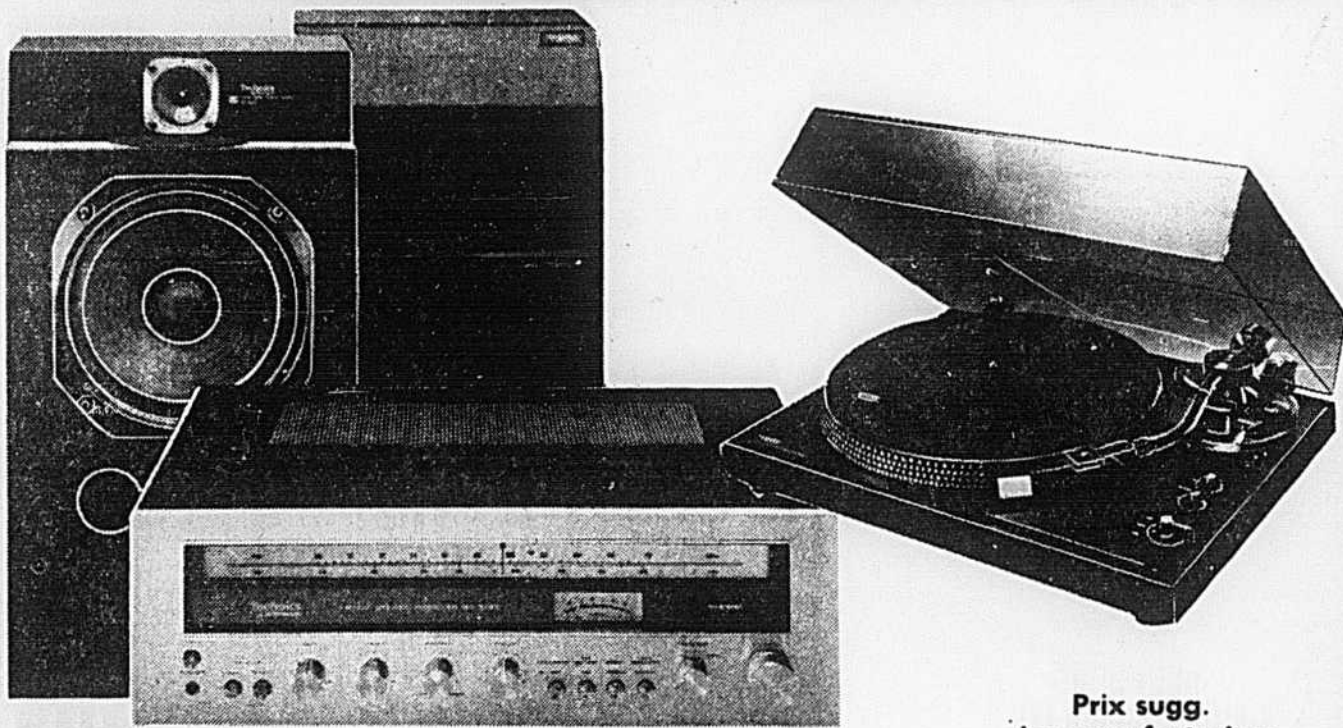
C'est aussi le meilleur temps pour choisir votre prochain manteau de fourrure, le choix des peaux étant à son meilleur au printemps.

1473, rue Amherst, 522-3181 Stationnement à l'arrière
REID pour vos fourrures — le choix — la qualité — le service — le prix



décibec audio Ltée.

VENTE ET LOCATION DE SYSTÈMES DE SONORISATION POUR DISCOTHEQUES.



ENSEMBLE Technics by Panasonic

SA 5160 AM-FM STÉRÉO

Puissance efficace minimum de 25 watts RMS par canal sous 8 ohms, de 30 HZ-20kHz avec distortion harmonique totale n'excédant pas 0.5%. Parmi les autres particularités de ce modèle, notons: le double dispositif de protection pour les haut-parleurs, le S-mètre à indications linéaires, la commande de volume à 41 décibels, les commandes de tonalité séparées, la commande d'équilibre, la prise magnétophone, deux jeux de bornes pour haut-parleurs, la sortie "MPX" et le compensateur physiologique.

TABLE TOURNANTE SL-2000

- A entraînement direct.
- Cellule magnétique Audio Technica AT-11-E
- Type entraînement direct
- Moteur sans balais, à vitesse lente, asservi électriquement
- Commandes de boutons, individuels, variation du pas limite de réglage 10%
- Pleurage et 0.045% eff. (JIS C5521) sautellement ± 0.065% (DIN 45507) de 0 au point de crête
- Ronflement —47 Db (DIN 45539A) —70 dB (DIN 45539B)

- Type bras de lecture tubulaire universel, équilibré statiquement, avec réglage de la force d'appui et compensateur de poussée latérale à lectures
- Erreur de l'angle de poursuite inférieur à ± 3°, en début de disque et à -0.2° en fin de disque

HAUT-PARLEURS SB 4500

- Enceinte acoustique à deux voies à phare linéaire
- Haut-parleurs base 10", aigus 2 1/2"
- Réponse de fréquence 40-20,000 HZ
- Puissance admissible 75 watts crête
- Dimensions 13 1/2" x 24 1/2" x 12 1/2"

Prix sugg. des manufacturiers
\$8820

DÉCIBEC

\$699

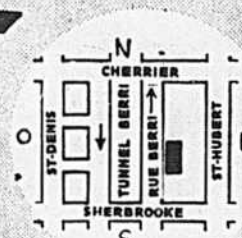
Quantité limitée

Financement sur place Plan mise de côté

3545 BERRI **845-6196**

EDIFICE PLACE DU CERCLE

LIVRAISON, INSTALLATION GRATUITES



COLLOSSAL pouvoir d'achat

qui se traduit pour vous par des gains! **chez provigain**

SUPER gain

PÂTES ALIMENTAIRES

Catelli Variétés assorties Bte 16 oz

35¢

SUPER gain

EAU DE JAVEL CONCENTRÉE

Javex Cont. 128 oz

89¢

SUPER gain

JUS DE TOMATE

Provigo Canada de Fantaisie Btes 19 oz

4/\$100

SUPER gain

BOISSONS AUX FRUITS

Provigo Saveurs assorties Bte 43 oz

45¢

SHORTENING

CRISCO Bte 1 lb **59¢**

HUILE VÉGÉTALE PURE

CRISCO Bout. 38 oz **\$1.69**

BEURRE D'ARACHIDES CRÈMEUX

PROVIGO Pot 16 oz **83¢**

DÉTERSIF À LESSIVE

PROVIGO Bleu ou blanc Sac 5 lb **\$1.29**

BOISSON AU CHOCOLAT INSTANTANÉE

NESTLE QUICK Bte 2 lb **\$1.69**

SAUCE À LA VIANDE POUR SPAGHETTI

PROVIGO Bte 28 oz **99¢**

PÊCHES DEMIES OU TRANCHÉES DEL MONTE

Californie de Fantaisie Bte 28 oz **65¢**

CORN FLAKES

PROVIGO Bte 16 oz **59¢**

JUS DE RAISIN SURGELÉ

WELCH Bte 12 oz **79¢**

MAÏS À GRAINS ENTIERS NIBLETS

Canada de Fantaisie Bte 12 oz **39¢**

BISCUITS À LA GELÉE

PROVIGO Cerise, fraise, éponge Pqt 1 lb **79¢**

PÂTE À LA VIANDE SURGELÉ

SWANSON Bte 8 oz Boeuf, Boeuf haché **49¢**

viandes

Un autre gain pour vous

<p>POULET À RÔTIR</p> <p>Congelé 3 à 4 lb Canada Catégorie "A"</p> <p>63¢ lb</p>	<p>BACON PROVIGO</p> <p>Pqt 1 lb 1.28 ch.</p> <p>JAMBON GENRE DÎNER PROVIGO</p> <p>Emp. sous vide Pqt 1 lb. 75¢ ch.</p>
--	---

fruits et légumes

<p>POMMES DE TERRE</p> <p>Cult. du N.B. Canada no 1 Sac 10 lb 89¢</p>	<p>FRAISES FRAÎCHES</p> <p>Imp. de Cal. Canada no 1 Bt. 1 chop. 49¢</p>
<p>RAISINS ROUGES</p> <p>"EMPEREUR" imp. du Chili 79¢ lb</p>	<p>BROCOLI FRAIS</p> <p>Imp. des E.U. Gr. 18 55¢</p> <p>ÉPINARD FRAIS</p> <p>Imp. des E.U. Cel. 10 oz 49¢</p>

SAUCISSE FUMÉE PROVIGO

Pqt 1 lb Empaqueté sous vide **75¢** ch.

MINI PIZZA

15 oz Da Vinci **1.75** ch.

JAMBON CUIT

Extra-maigre, tranché **2.39** lb.

SAUCISSON DE BOLOGNE

Rég. tranche ou mcx PROVIGO **49¢** lb.

PIZZA TOUTE GARNIE

20 oz DA VINCI **1.89** ch.

<p>BARRES DE CHOCOLAT ASSORTIES</p> <p>LOWNEY'S Pqt fam. 4's 79¢</p>	<p>SACS À POUBELLE INTÉRIEURE</p> <p>GLAD Pqt 24's \$1.09</p>	<p>SHAMPOOING</p> <p>HEAD & SHOULDERS Bout. 175 ml \$1.39</p>
<p>MÉLANGE POUR BOISSON INSTANTANÉE DÉJA SUCRÉ</p> <p>THIRST ADE Bte 660 a \$1.59</p>	<p>SAVON DE TOILETTE DÉSODORISANT IRISH SPRING</p> <p>Bte 7 oz 49¢</p>	<p>CRÊPES MINUTE</p> <p>ROBIN HOOD Lait de beurre, nature Cont. 20 oz 79¢</p>
<p>MOUTARDE PRÉPARÉE</p> <p>CONDOR Pqt 24 oz 65¢</p>	<p>ASSOULPISSEUR DE TISSUS</p> <p>FLEECY Cont. 64 oz \$1.09</p>	<p>GÂTEAUX ASSORTIS</p> <p>VACHON Pique, barre caramel Bte fam. 6's \$1.09</p>
<p>MÉLANGE À GÂTEAU "MOIST & EASY"</p> <p>DUNCAN HINES Saveurs assorties Bte 397 gr. Bte 79¢</p>	<p>POIRES BARTLETT</p> <p>PROVIGO Canada de Choix Bte 19 oz 65¢</p>	<p>COCA COLA</p> <p>(Territoires déservis par Montréal seulement) Bout. 750 ml + dépôt 3/89¢</p>
<p>NOURRITURE POUR CHATS "MENU SPÉCIAL"</p> <p>PUSSIN'BOOTS Bte 500g Fruits de mer - Dîner à la viande 65¢</p>	<p>SAUMON ROSE</p> <p>PROVIGO Bte 1 lb \$1.79</p>	<p>BISCUITS DAVID</p> <p>Feuille d'éroble Pqt 450 g 89¢</p>

• NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

• PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI LE 7 MAI 1977

on ne s'appelle pas provigain pour rien



- SUPERMARCHÉ PLACE RENAUD, 326, Place Renaud, Chomedey, Laval, P.Q.
- SUPERMARCHÉ LAPLANTE & GOULET INC., 245, rue Richelieu, Saint-Jean, P.Q.
- MARCHÉ LAPLANTE INC., 440, 2e Avenue, Iberville, P.Q.
- SUPERMARCHÉ LALANTE & GOULET INC., 755, rue Saint-Jacques, Saint-Jean, P.Q.
- POIRIER M.G.A. INC., 660, Montée du Moulin, Saint-François, P.Q.
- SUPERMARCHÉ COUSINEAU INC., 5935, rue Payer, Saint-Hubert, P.Q.
- MARCHÉ PAU-LI INC., 350, rue Grande-Côte, Saint-Eustache, P.Q.
- MARCHÉ DU DOMAINE BELLERIVE INC., 850, boul. Ralland-Therrien, Longueuil, P.Q.
- MARCHÉ R. ALARIE LTÉE, 8720, rue Duboussin, Montréal, P.Q.
- ALIMENTATION SAINT-SAUVEUR INC., 85, chemin de la Gare, Saint-Sauveur-des-Monts, P.Q.
- SUPERMARCHÉ C. LUSSIER INC., 266, rue Sainte-Anne, Verennes, P.Q.
- MULTI CHOIX B.T.R. INC., 134, boul. Bellavance, Vimont, Laval, P.Q.
- SUPERMARCHÉ SAINTE-JULIE, 101, boul. des Haut-Bois, Sainte-Julie, P.Q.
- MARCHÉ PRIMEAU, 158, rue Saint-Joseph, Sainte-Martine, P.Q.
- JEAN VAILLANCOURT (1973) INC., 3141, boul. Dagenais, Fabreville, P.Q.
- SUPERMARCHÉ PROVIGAIN, 99, rue Charles-de-Gaulle, Lorraine, P.Q.
- SUPERMARCHÉ ROLAND CYR INC., 260, rue de la Normandie, Pointe-à-Clay, Laval, P.Q.
- MARCHÉ POUDRIER INC., 3920 est, ave du Mont-Royal, Montréal, P.Q.
- SUPERMARCHÉ POUDRIER ET FRÈRES INC., 1670 est, ave du Mont-Royal, Montréal, P.Q.
- SUPERMARCHÉ ROBERT INC., 2710, rue Desormeaux, Montréal, P.Q.
- MARCHÉ R.S. INC., 7890, rue Saint-Denis, Montréal, P.Q.
- ALIMENTS S.M. LTÉE, 4675 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, P.Q.
- MARCHÉ MASSICOTTE, 7476, rue Saint-Hubert, Montréal, P.Q.
- SUPERMARCHÉ A & F. LTÉE, 8365, rue Visu, Saint-Léonard, P.Q.
- MARCHÉ LAVIGNE, 395, rue Cherrier, Ile-Bizard
- POIRIER LTÉE, rue Principale, Hudson, P.Q.
- P.-E. LUSSIER ET FILS INC., 5290, boul. des Laurentides, Auteuil, Ville de Laval
- MARCHÉ CLERMONT, 3595, boul. de la Concorde, Saint-Vincent-de-Paul, P.Q.
- MARCHÉ DAVID, 1984, chemin Oka, Sainte-Marthe, P.Q.

Elle obtient \$42,500 parce que son mari s'est noyé sur un pédalo défectueux

Une Montréalaise dans la quarantaine, mère de quatre enfants, recevra \$42,500 de dédommagement pour la mort de son mari, à la suite d'un accident survenu au Camping Saint-Tropez, à Sainte-Beatrix, dans le comté de Joliette.

La requérante et son mari étaient en vacances à cet endroit lorsque ce dernier décida d'aller faire une excursion sur un lac artificiel, sur un pédalo qui était la propriété de ce centre de vacanciers du nord-est de la métropole.

C'était le 2 juillet 1972. Alors qu'il était rendu au milieu de la nappe d'eau, la victime aurait fait une chute, et n'aurait pas réussi à regagner la rive par la suite, ni à s'agripper à l'embarcation.

La preuve faite devant le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure, était à l'effet que le siège sur lequel le père de famille avait pris place n'était pas fixé convenablement au pédalo et que c'est ce "défaut" de l'embarcation qui a effectivement causé sa chute à l'eau.

Selon le tribunal, l'embarcation qu'avait louée la victime, à cette occasion, n'était pas conforme aux normes généralement acceptées pour ce genre d'appareil, et c'est là la cause principale de l'accident.

La veuve reçoit une compensation personnelle de \$27,500 pour la perte de son mari, cependant que le reliquat des dommages est distribué entre ses enfants, tous mineurs, par le tribunal.

Un automobiliste peut refuser l'alcotest si la police lui interdit d'appeler un avocat

Un automobiliste montréalais, M. Pierre Brunet, qui avait été acquitté, en Cour municipale, de l'accusation d'avoir refusé de se soumettre à l'alcotest, tel que requis par deux policiers de la CUM, reste acquitté, en dépit d'un appel logé devant la Cour supérieure.

Au cours d'un procès appelé "de novo", devant le juge Gérard Ryan, il a été établi

que le prévenu avait refusé de "souffler dans la balloune", comme on le dit couramment, parce qu'il n'avait pu avoir la permission de communiquer avec son avocat, avant que ce test n'ait lieu.

Le premier juge s'était reposé, dans ce cas particulier, sur la prépondérance de la preuve, et le juge Ryan a décidé qu'il avait fait

ce qui s'imposait, dans les circonstances.

Alors que M. Brunet, que représentait Me Florent Bisson, avait formellement déclaré que les agents lui avaient refusé toute communication avec son procureur, les deux policiers concernés, eux, n'avaient pas été aussi catégoriques.

L'un avait dit ne pas croire qu'une telle requête lui avait été présentée en ce sens.

L'autre avait répondu, à une même question sur le sujet:

"Je ne me souviens pas, il n'en a pas demandé (d'avocat)".

Le juge Ryan se dit donc d'avis que l'accusé avait une excuse raisonnable pour refuser d'obtempérer à la sommation de se soumettre au test.

Et son acquittement est donc confirmé.

Il vaudrait mieux recycler les avocats que de combattre le gouvernement

— l'ex-bâtonnier

par Léopold LIZOTTE

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la très grande majorité des avocats montréalais en ont à la fois contre la nouvelle formule proposée pour l'assurance-automobile (qu'ils appellent couramment la loi Payette) et contre le projet de loi no 1, qui semble plus particulièrement déplaire aux plaideurs anglophones.

Mais, dans chaque cas, l'unanimité ne semble pas totale.

Dans le premier cas sur les moyens à prendre (ou à ne plus prendre) pour contrer les objectifs de l'ex-animatrice de la télévision, et, dans le second cas, pour amener le gouvernement péquiste à adoucir les dispositions de la Charte du français, quant à la langue parlée dans nos cours.



L'ex-bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Pierre de Grandpré.

Alors que le bâtonnier sortant, Me Pierre de Grandpré, proposait presque, au cours de la réunion annuelle du Barreau de Montréal, d'abandonner le combat entamé contre le projet de loi sur l'assurance-automobile, d'autres se disaient d'avis qu'il fallait peut-être investir cent ou même cent cinquante mille dollars en publicité télévisée pour avertir les automobilistes des dangers de la nouvelle législation.

Pour Me de Grandpré, il vaudrait mieux recycler les confrères qui seront littéralement "mis à pied" par la nouvelle loi, en leur trouvant des champs d'activités nouvelles, plutôt que de tenter de combattre un gouvernement socialisant qui a décidé de remplir coûte que coûte une promesse électorale, sous le couvert d'une... réforme sociale.

Pour d'autres, cependant, le combat vaut toujours d'être continué, mais on est d'avis qu'il devrait être mené à l'aide d'annonces payées, les conférences de presse s'étant avérées fort décevantes pour ceux qui les avaient convoquées pour élaborer sur le sujet.

"Les journalistes, disent-ils, s'attachent généralement beaucoup plus à mousser leur propre point de vue que de rapporter l'exposé fait par les avocats".

Et la loi no 1? Quant à la loi no 1, le

nouveau bâtonnier Pierre Bourque a rapidement revendiqué pour le Barreau montréalais le droit d'intervenir spécialement auprès des autorités provinciales, en invoquant le "statut particulier" de l'organisme local, qui compte un très grand nombre de confrères de culture autre que le français.

"Depuis toujours, dit-il, tous travaillent côte à côte dans la plus parfaite harmonie, et le Barreau de Montréal devrait avoir l'occasion de dire son mot, s'il sent que les droits de certains de ses membres peuvent être brimés".

En empruntant les mots d'un editorialiste montréalais, il déclara partager la crainte de ce dernier quant à l'avenir d'une société où l'on remplacerait la communication par l'intolérance, le respect mutuel par le mépris, et l'amour par la haine.

Déjà, on le sait, le bâtonnier de la province, Me André Brossard, s'est prononcé sur le sujet, en faisant certaines réserves sérieuses sur les dispositions de la loi no 1 quant à la langue parlée devant nos tribunaux.

Un avocat anglophone s'est alors levé pour déclarer qu'une rumeur circulait à l'effet que dès la semaine prochaine, au congrès du Barreau québécois, à Québec, on tenterait de faire adopter une résolution qui empêcherait précisément cet organisme de donner son opinion officielle sur la Charte.

Que faire pour faire échec d'avance à ce mouvement?

Le nouveau bâtonnier montréalais proposa alors une résolution d'appui, et de félicitations à la position prise par Me Brossard et son conseil.

Les mains se levèrent alors fort nombreuses, et les applaudissements crépiterent.

Devant cette attitude, Me Bourque déclara la motion adoptée... à l'unanimité.

Un avocat qui a déjà fait connaître sa position dissidente sur le sujet, Me Serge Ménard, souligna que, selon les formes habituelles, on n'avait pas permis à ceux qui n'étaient pas d'accord de lever la main à leur tour.

"Pour ma part, dit-il, je suis favorable à la loi no 1, et je veux enregistrer ma dissidence".

Tout en acceptant celle-ci, et en tenant compte de son inexpérience (je ne suis bâtonnier que depuis une trentaine de minutes, expliqua-t-il), Me Bourque devait mettre fin au débat peu après sans que personne d'autre ait répété le geste posé par Me Ménard.

Mais compte tenu du mouvement qui semble avoir pris naissance dans les barreaux "ruraux", (selon la rumeur), il n'est pas dit que le congrès de Québec ne sera pas marqué de certaines "étincelles".

LA VOILÀ!

LA VENTE

PRINTANIÈRE

"BONANZA"

de

TAPIS MÉTROPOLITAIN

3
DERNIERS
JOURS

LA VENTE LA PLUS FANTASTIQUE DE L'ANNÉE: PLUS DE 2000 ROULEAUX DE TAPIS DE QUALITÉ DE MARQUE RENOMMÉE, VENDUS À DES "PRIX RECORD" INCROYABLEMENT BAS.

VOTRE CHOIX

\$999

v. car.

- 100% NYLON SPLUSH Rég. 13.99 v. car. tapis très dense
- 100% SAXONY Rég. 13.99 v. car. ton-sur-ton
- PELUCHE COULEURS UNIES Rég. 12.99 v. car. 100% nylon résiste à la saleté, se nettoie facilement.

VOTRE CHOIX

\$799

v. car.

- COUPÉ BOUCLÉ Rég. 12.99 v. car. 100% nylon ton-sur-ton
- SAXONY 100% NYLON Rég. 10.99 v. car. Valeur exceptionnelle, couleurs unies.

VOTRE CHOIX

\$499

v. car.

- TAPIS IMPRIMÉS Rég. 8.99 100% nylon de qualité supérieure pour usages dans cuisine, salle de séjour, et chambres d'enfants.
- TAPIS CISELÉ RÉG. 9.99 v. car. 100% nylon, couleurs vives sur endos coussiné.

VOTRE CHOIX!

\$699

v. car.

- MINI SHAG Rég. 9.95 v. car. 100% nylon, ton-sur-ton, couleurs superbes, endos coussiné.
- TAPIS COMMERCIAL Rég. 8.99 v. car. 100% polypropylène, construction très dense pour endroits achalandés.

ÉCONOMIES SPECTACULAIRES ALLANT JUSQU'À

50%

SUPER OFFRE!

\$1499

v. car.

• SUPERBE SAXONY Rég. 19.99 Très dense, 100% trevria, traité au "Zepel" anti-tache, anti-statique

"LE GRAND LUXE"

\$1799

v. car.

• PELUCHE TRÈS ÉPAISSE Rég. 21.99 v. car. 100% nylon de dupont, fin deniers, très doux sous les pieds.

NOUS AVONS LE PLUS GRAND CHOIX DE COULEURS À MONTRÉAL

- cuivre antique • perle embrumée • or moisson • vert printemps • vert lima • bleu océan • feuille d'automne • vieux rose • fanelle • or ambre • rouge vermeille • ivoire frappé • brun marocain • blanc neige • bronze • orange lacté • céleri • café • gros bleu • beige • jaune • jaune anis • rouille • turquoise • or topaze • blanc camée • bleu royal et des centaines d'autres

CHARGE X
ster charge

4 ENTREPÔTS POUR MIEUX VOUS SERVIR

Ouvert tous les jours jusqu'à 18h. Jeudi et vendredi jusqu'à 21h., samedi jusqu'à 17h.

ST-LÉONARD
6925 est. rue Jean-Talon (Entre Langelier et Galeries d'Anjou).

DORVAL
2350 boul. Hymus (Juste à l'est du Chemin des Sources)

BROSSARD
Boul. Taschereau et Panama (Une rue à l'est du pont Champlain)

LAVAL
1775 boul. St-Martin (Juste à l'est de Le Corbusier)

PAS DE DÉPÔT: 1er paiement dans 45 jours sur plans différés

TÉLÉPHONE: 254-4524

TAPIS MÉTROPOLITAIN

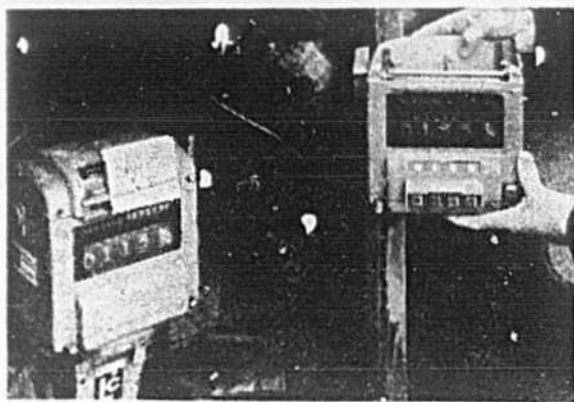
Venez voir la différence!

L'huile "détournée" était vendue à un autre vendeur

Le voile qui couvrait en grande partie le "racket" de l'huile de chauffage s'est partiellement levé, hier, au début de l'enquête préliminaire d'un présumé receleur, devant le juge Jean Longtin.

Jusqu'à maintenant, toutes les enquêtes sur les cas de "livraisons rétrécies" s'étaient tenues sous le sceau de la non-publicité.

Dans la présente cause, Marcel Daoust, de Lachine, est inculpé d'avoir acheté un total de 270.000 gallons d'huile de chauffage, valant quelque \$113.940, de ces livreurs qui les "filou-



Les deux compteurs indiquent une différence de 20 gallons.

taient" à leurs clients. Interrogés par le procureur de la Couronne, Me Guy Dupré, plusieurs témoins ont reconnu hier avoir fait des livraisons à l'établissement de Daoust, et avoir obtenu de ce dernier 20 cents le gallon pour

leurs "surplus", à un moment où l'huile se détaillait aux environs de 40 cents.

Ils auraient agi ainsi parce que s'ils avaient distribué leurs "surplus" à leurs clients, ils n'auraient reçu de leurs employeurs que la commission de quelques cents qui leur était régulièrement consentie.

Les livraisons à Daoust s'effectuaient par ailleurs le soir, généralement, et l'un des témoins a soutenu que c'était pour assurer plus de discrétion à la transaction.

Contre-interrogé par l'avocat du prévenu, Me Jacques Richard, ce témoin devait toutefois

convenir que cette raison de "discrétion" ne lui avait jamais été formulée de cette façon par le prévenu.

Tout le stratagème était évidemment facilité par le fait que les camions de plusieurs livreurs étaient dotés d'un robinet spécial par lequel on pouvait renvoyer dans la citerne l'huile que le compteur enregistrerait comme livrée.

Témoignant sous la protection de la Cour, un des témoins a déclaré que même si ce système était bel et bien en place sur son camion, il ne l'avait jamais utilisé pour les raisons qu'on lui a reprochées.

Un avant-goût de l'été

MAÏS SUCRÉ

Frais, de Floride

PRÉSENTMENT CHEZ VOTRE MARCHAND!

Ce maïs sucré, tendre et délicieux, est un produit du soleil de Floride. C'est un aliment naturel et sain que tous apprécient... hâtez la venue de l'été sur votre table et faites plaisir.



NOUS PARIONS \$3.00 QUE VOUS AIMEREZ UNILUX!

Obtenez une remise de \$3.00 sur nos prix de détail

<p>EMAIL SEMI-LUSTRÉ POUR MURS ET BOISERIES PRIX DE DÉTAIL \$11.95 gal.</p>	<p>ALKYDE LUSTRÉ POUR L'EXTÉRIEUR PRIX DE DÉTAIL \$12.95 gal.</p>	<p>LATEX SATINÉ POUR MURS PRIX DE DÉTAIL \$11.95 gal.</p>	<p>LATEX MAT POUR L'EXTÉRIEUR PRIX DE DÉTAIL \$12.95 gal.</p>	<p>LATEX MAT POUR PLAFONDS PRIX DE DÉTAIL \$11.95 gal.</p>
--	--	--	--	---

Épargnez grâce à notre nouvelle gamme améliorée de produits Unilux. Présentez ce coupon à votre magasin "Peinture Internationale" local — il vaut \$3.00 à l'achat d'Email pour murs et boiseries, d'Alkyde lustré pour l'extérieur, de Latex satiné pour murs, de Latex pour plafonds et de Latex mat pour plafonds. Cette offre n'est valable qu'aux adresses reprises ci-dessous.

ECONOMISEZ \$3.00

à l'achat de chaque gallon d'Email Unilux pour murs et boiseries, d'Alkyde lustré Unilux pour l'extérieur, de Latex satiné Unilux pour l'extérieur et de Latex mat pour plafonds sur présentation de ce coupon chez n'importe quel détaillant de Peinture Internationale.

Aux gérants des magasins de Peinture Internationale (au détail) Ltée: Peinture Internationale (Canada) Limitée réduira ses prix de détail de \$3.00 pour les gallons des peintures Unilux reprises ci-dessus, sur présentation de ce coupon à votre magasin. Tous les coupons remis pour remboursement deviennent la propriété de Peinture Internationale (Canada) Limitée. L'offre est valable jusqu'au 31 mai, 1977. Nul où la loi l'interdit.

Ryan Interlux
PEINTURE & PAPIER PEINT

- | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|---|---|
| 457, avenue Victoria
St-Lambert, P.Q.
671-7295 | 11030, boul. Gouin
Pierrefonds, P.Q.
684-0239 | 5808, ouest, rue Sherbrooke
Montréal, P.Q.
489-5238 | 600 Notre-Dame
Lachine, P.Q.
637-9025 | 3150 Masson
Rosemont, P.Q.
728-0211 | 3295 Granby
Montréal, P.Q.
254-2800 | 1732 Dollard
LaSalle, P.Q.
363-5500 |
| 283 Montée St-Jean
Pointe-Claire, P.Q.
697-8331 | 3522, ouest, rue Notre-Dame
Montréal, P.Q.
932-3206 | 187, boul. Hymus
Pointe-Claire, P.Q.
695-5022 | 101 Cardinal Léger
Pincourt, P.Q.
453-3840 | 4835 Wellington
Verdun, P.Q.
767-0066 | 1389, est, rue Mont-Royal
Montréal, P.Q.
522-9889 | 21 Place du Marché
St-Jean, P.Q.
347-0315 |
| 5661, avenue Verdun
Verdun, P.Q.
769-8461 | 3629, est, rue Ontario
Montréal, P.Q.
521-0026 | 11874, est, rue Notre-Dame
Pointe-aux-Trembles, P.Q.
645-8011 | 965 Curé Labelle
Chomedey, Laval, P.Q.
688-1575 | 54, rue du Roi
Sorel, P.Q.
742-3254 | 900 Grignon
St-Jérôme, P.Q.
432-4911 | 357 Arthur Sauvé
St-Eustache, P.Q.
472-2366 |
| 6417, avenue Papineau
Montréal, P.Q.
722-3644 | 299, avenue de l'Église
Verdun, P.Q.
767-1939 | 8671 Place Chaumont
Ville d'Anjou, P.Q.
354-7830 | Galerie de Granby
Granby, P.Q.
378-1181 | 2150 Lapinière
Brossard, P.Q.
672-5554 | 266, boul. d'Anjou
Châteauguay, P.Q.
691-3680 | 505 Béthanie
Lachute, P.Q.
562-8165 |

MIRACLE MART

Les grands noms du domaine musical a prix d'aubaine!

Les grands favoris à votre portée... Des noms reconnus sur la scène internationale! Profitez de l'occasion dès maintenant!

Microillons **4.99** ch.

Cartouches 8-pistes 6.99 ch.

<p>ALAIN</p> <p>ALAIN BARRIÈRE</p>	<p>SARAHILLY</p> <p>Mireille Mathieu</p>
<p>ENRICO MACIAS</p> <p>Enrico Macias "Melisa"</p>	<p>IKIRI MONKOURI</p> <p>Nana Mouskouri "Quant Tu Chantes"</p>
<p>ENGELBERT HUMPERDINCK</p> <p>Engelbert Humperdinck "After the Lovin"</p>	<p>ENGELBERT HUMPERDINCK</p> <p>Engelbert Humperdinck "His Greatest Hits"</p>
<p>DEMIS ROUSSOS</p> <p>Demis Roussos "Golden Hits"</p>	<p>BOBBY VINTON</p> <p>"The Bobby Vinton Show"</p>

Prix en vigueur du 4 au 14 mai, jusqu'à épuisement des quantités.

Non vendus au Mail West Island et à la Plaza Côte-des-Neiges.

Également en vente au **BEAUCOUP** Carrefour Level

nous achetons avec autant de soin que vous

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS MIRACLE MART

COCA-COLA
Bout. 750 ml (26 oz) **29¢**
(BOUTEILLE CONSIGNÉE)

CRISTAUX QUENCH Pqt 4 env. **99¢**
À SAVEUR DE FRUITS VARIÉS 3½ oz

PÂTES ALIMENTAIRES
MACARONI COUPÉ - SPAGHETTI - SPAGHETTINI
CATELLI Bte 16 oz **37¢**

RAGOUT CLARK Bte 15 oz **59¢**

MARGARINE MOLLE
100% HUILE SOYA
BLANCHET Bol 1 lb **59¢**

ESSUIE-TOUT DE PAPIER Pqt 2 roul. **99¢**
KLEENEX

APPRÊT A SALADE
MIRACLE WHIP Pot 32 oz. **1.19**

BISCUITS ASSORTIS Sac 16 oz **89¢**
DARES

PAPIER MOUCHOIR
(3 ÉPAISSEURS)
FACELLE ROYALE Bte 100's **55¢**



La Fête des Mères...
Une occasion qui se souligne chez IGA

JUS DE TOMATES
CANADA DE FANTAISIE
HEINZ Bte 19 oz **29¢**

PÊCHES DEL MONTE Bte 19 oz. **59¢**
DEMIES OU TRANCHÉES E.U. DE FANTAISIE

HUILE VÉGÉTALE
BLANCHET Bout. 32 oz. **99¢**

SAUCE A LA VIANDE Bte 28 oz. **99¢**
CATELLI

MAIS EN CREME
CANADA DE CHOIX
IDÉAL Bte 19 oz. **39¢**

NETTOIE VITRES Bte 15 oz. **79¢**
AÉROSOL AU CITRON WINDEX

FROMAGE KRAFT
CANADIEN TRANCHÉ
Pqt 8 oz. **69¢**

NOURRITURE TOPS 5 Btes 15 oz. **1.00**
POUR CHIENS

DETERSIF A LESSIVE
IGA Sac 5 lb. **1.29**

RÔTI DE PALETTE COUPE RÉGULIÈRE TENDON DORSAL ENLEVÉ BOEUF CANADA CATÉGORIE "A" RUBAN ROUGE 53¢ LB.	BOEUF HACHÉ ORDINAIRE 48¢ LB.
RÔTI DE CÔTES CROISÉES BOEUF CANADA CATÉGORIE "A" RUBAN ROUGE 78¢ LB.	
BIFTECK DE PALETTE BOEUF CANADA CATÉGORIE "A" RUBAN ROUGE 59¢ LB.	SAUCISSES PORC ET BOEUF EN VRAC TAILLEFER 79¢ LB.
SAUCISSES FUMÉES Pqt 1 lb 79¢ TAILLEFER	BACON SANS COUENNE Pqt 1 lb 1.49 TAILLEFER

RAISINS VERTS ALMERIA DU CHILI CANADA NO. 1 SUCRÉS GROSSES GRAPPES LB 89¢	POIRES ANJOU DE WASHINGTON CANADA DE FANTAISIE LB 39¢	LAITUE ICEBERG DE LA CALIFORNIE CANADA NO. 1 GROSSEUR 24 CH 33¢
CHOUX VERTS NOUVEAUX DE LA FLORIDE CANADA NO. 1 LB 29¢	OIGNONS JAUNES DE L'ONTARIO CANADA NO. 1 Sac 2 lb. 59¢	

Joyeuse Fête des Mères

Marie-Paule Green
Directrice Service Aux Consommateurs

Une des façons les plus sûres de vous payer un repos bien mérité le jour de la Fête des Mères, est d'acheter des aliments que papa et les enfants peuvent préparer facilement au cours de la fin de semaine.

Il existe une grande variété de produits parmi lesquels vous pouvez choisir, à partir des repas congelés prêt-à-servir, jusqu'au steak. De plus, ces repas seront certainement moins coûteux qu'un dîner au restaurant.

Si la famille vous a déjà suggéré qu'elle prenait possession de la cuisine dimanche, un approvisionnement de fruits et légumes frais pour les salades rendra leur surprise plus facile à exécuter.

Pour bien débuter la journée, vous pourriez leur laisser entendre comme vous apprécieriez des crêpes au petit déjeuner. Et des crêpes congelés leur rendra la vie facile... Laissez dégeler celles-ci la nuit précédente et votre famille pourra vous servir le petit déjeuner au lit.

Quels que soient vos plans, amusez-vous bien!

Mme Green sera heureuse de discuter avec les groupes de consommatrices

Écrivez à: Hudon et Deaudelin Ltée, 11,281 Albert Hudon Montréal-Nord H1G 3J5.

Le Québec, maître d'oeuvre des communications sur son territoire...

Vote unanime en commission parlementaire... mais les libéraux avaient déjà quitté

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Une commission parlementaire de l'Assemblée nationale a adopté, hier, à l'unanimité des membres présents, une motion réaffirmant la nécessité pour le Québec d'être le maître d'oeuvre des communications sur son territoire et demandant, en conséquence, au gouvernement fédéral de retirer son projet de loi C-43.

Si l'Union nationale a donné son entier appui à la motion présentée par le député de Vanier, M. Jean-François Bertrand, les libéraux, eux, se sont retirés de la salle avant que le vote ne soit pris afin de protester, non pas, ont-ils dit, contre le contenu de la motion, mais plutôt contre le fait qu'une telle motion de fond soit présentée au moment de l'étude des crédits d'un ministre.

Le débat avait, en effet, été amorcé la semaine dernière lors de l'étude des crédits du ministère des Communications à la Commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications, alors que, comme le veut la coutume, le ministre et les représentants des partis d'opposition avaient d'abord fait un exposé très général sur leur conception du ministère et de ses plus importants dossiers. C'est alors que le député de Vanier, constatant que la politique mise de l'avant par le ministre Louis O'Neill dans ses relations avec Ottawa était conforme à celle de ses prédécesseurs, notamment les ministres libéraux Denis Hardy et Jean-Paul Allier, a voulu que la commission profite de cette "unanimité" pour faire valoir les prévisions du Québec auprès d'Ottawa.

L'opposition officielle

s'est immédiatement opposée à ce que la commission étudie pareille motion, son leader parlementaire, l'ancien président de l'Assemblée, M. Jean-Noël Lavoie, affirmant que la commission n'avait d'autre mandat que l'étude des crédits, que la surveillance de l'administration d'un ministre.

Or, a-t-il poursuivi, la motion de M. Bertrand n'a aucun lien direct avec l'étude des dépenses d'un ministère et il existe des instances où elle pourrait être débattue. L'étude de telles motions pourrait également, selon lui, permettre au gouvernement de réduire considérablement le temps alloué à l'étude des crédits. M. Lavoie a enfin affirmé que les commissions parlementaires de ce type n'avaient jamais étudié de telles motions de fond, uniquement des motions de forme.

Précédents

Les députés ministériels ont argué de leur côté que le règlement ne défendait pas l'étude de telles motions, qu'il y avait des précédents en ce sens et que l'attitude des libéraux s'expliquait plus prosaïquement par le désir de défendre le grand frère d'Ottawa. Le président, le député péquiste de Jonquière, M. Claude Vaillancourt, leur a donné raison.

La motion est donc revenue à l'ordre du jour au début de la réunion d'hier. Après une vaine tentative pour en retarder l'étude, les députés libéraux ont quitté la commission avant que le vote ne soit pris.

De son côté, le représentant de l'Union nationale, M. Michel Le Moignan, a appuyé la motion en notant qu'elle reprenait le programme de son parti. M. Fernand Grenier est même venu

à la commission spécialement pour participer au vote, affirmant que pour l'UN le cordon ombilical avec Ottawa était coupé depuis 1936! La motion a finalement été adoptée par 10 voix à zéro.

Réponse bientôt

Mais les libéraux ne se

tenaient pas pour battus, et M. Jean-Noël Lavoie, conscient qu'il ne pouvait en appeler d'une décision d'un président de commission, a demandé au président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard de décréter, "pour l'avenir", que de telles motions ne peuvent être

adoptées au cours de l'étude des crédits. M. Richard devrait rendre sa réponse bientôt.

La motion adoptée se lisait comme suit:

"La commission... réaffirme la nécessité pour le Québec d'être le maître d'oeuvre des communications sur son territoire. Qu'à cette fin,

le gouvernement du Canada doit reconnaître la primauté législative du Québec en télécommunications, en radiotélévision et en câblodistribution et qu'en conséquence, le gouvernement du Québec invite le gouvernement fédéral à retirer le projet de loi C-43.

Charte: Champagne a été consulté

QUÉBEC (PC) — Le vice-président de la Commission des droits et libertés de la personne, M. Maurice Champagne, a été consulté à titre personnel par le ministre Camille Laurin avant que ce dernier ne dépose le projet de loi no 1, la Charte de la langue française.

M. Laurin a confirmé la tenue de cette consultation hier, à l'Assemblée nationale, alors qu'il était interrogé par le chef de l'Opposition libérale, M. Gérard-D. Lévesque.

Il a cependant refusé de rendre public l'avis de M. Champagne et tout autre document qu'il a reçu au sujet du projet de loi.

"Ces opinions sont trop complexes et je craindrais que l'Opposition ne puisse les comprendre", a ironiquement conclu M. Laurin.

AUBAINES laurentide

peinture laurentide
SUPER LATEX EXTERIEUR
- ACRYLIQUE -
SUPER BLANC 514-800 1 COUCHE
CONTENU NET : 1 GALLON ou 4.54 LITRES

super latex extérieur

PRIX SPÉCIAL
\$12.25 le gallon ou moins

peinture laurentide
LATEX INTERIEUR VELOUTE
- ACRYLIQUE -
SUPER BLANC 514-100 1 COUCHE
CONTENU NET : 1 GALLON ou 4.54 LITRES

latex intérieur velouté

PRIX SPÉCIAL
\$11.95 le gallon ou moins

peinture laurentide
EMAIL A PLANCHER
INTERIEUR - EXTERIEUR
GRIS 515-960 MOYEN
CONTENU NET : 1 GALLON ou 4.54 LITRES

émail à plancher intérieur-extérieur

PRIX SPÉCIAL
\$11.95 le gallon ou moins

peinture laurentide
EMAIL SEMI-LUSTRE
ALKYDE-INTERIEUR
SUPER BLANC 515-400 1 COUCHE
CONTENU NET : 1 GALLON ou 4.54 LITRES

émail semi-lustre intérieur

PRIX SPÉCIAL
\$12.25 le gallon ou moins

Laurentide. tout un choix couleurs Nature!

Alexis Lichine présente le Pinot Chardonnay

Le fin Bourgogne blanc de ceux qui aiment l'excellence.

Vendu partout au Canada par Sûcheries, Vins et Spiritueux, Ltee

CORRECTION

L'illustration du couteau électrique G.E. à \$19.99 annoncé dans notre supplément publicitaire d'aujourd'hui est inexact. Nous nous excusons de cette erreur auprès de notre clientèle.

MIRACLE MART

UNE SEMAINE INOUBLIABLE POUR 50 JEUNES

TOUS LES DÉTAILS DANS **la presse** DU 7 MAI

En vente chez:

BOUCHERVILLE: 100 rue Demuy	BELOEIL: 155 boul. Sir-Wilfrid-Laurier (514) 467-3358	ST-HYACINTHE: 2520 rue Dessaulles (514) 774-6454
BROSSARD: 6200 boul. Taschereau	DRUMMONDVILLE: 314 rue St-Jean (819) 472-3369	TRACY: Parc industriel Forest (514) 743-3321
CARTIERVILLE: 12,200 boul. Laurentien	GRANBY: 11 rue Evangéline (514) 378-4625	WATERLOO: 6064 rue Foster (514) 539-2660
MONTREAL: 7240 rue Waverly	commandes téléphoniques 353-8760	
MONTREAL-NORD: 11,401 boul. Pie-IX		
POINTE-CLAIRE: 176 rue Cartier		
VERDUN: 667 av. Gall		

MONTREAL ROMUALD ROBERT 933, St-Zotique Tél.: 277-8430	MONTREAL BISSON & MAILHOT 1047 est, rue Fleury Tél.: 387-6156	MONTREAL QUINCAILLERIE BINETTE 10344, St-Laurent Tél.: 388-5727	DORVAL BERTRAND LUMBER 405, Michel-Jasmin Tél.: 636-6530	LACHINE DÉCOR LACHINE 1480, Notre-Dame Tél.: 637-4973	LONGUEUIL QUINCAILLERIE ROBERGE 2225, chemin Chambly Tél.: 679-5160
BROSSARD QUINCAILLERIE ROBERGE 5645, Grande-Allée Tél.: 656-1720	ST-HUBERT QUINCAILLERIE ROBERGE 3040, montée St-Hubert Tél.: 676-0381	CHATEAUGUAY Décoration CHATEAUGUAY 259, boul. d'Anjou Tél.: 691-1460	BEAUHARNOIS Quincaillerie BERGERON 59, chemin Beauce Tél.: 429-3686	VALLEYFIELD DÉCORATION CADIEUX 52, Ste-Cécile Tél.: 373-7979	ST-JEAN ROLAND BLAIS 203, St-Jacques Tél.: 346-6022
IBERVILLE PAUL GOYETTE 780, boul. Iberville Tél.: 346-4611	CONTRECOEUR ROSAIRE JACQUES 151, Lajeunesse Tél.: 786-2233	STE-THÉRESE OUEST QUINCAILLERIE F. BOUDREAU 200, rue St-Charles Tél. 435-5933, 435-1765	GRANBY TAPISSERIE GRANBY 430, rue Pelletier Tél.: 378-7770	GRANBY Quincaillerie TÊTREAU Rue Principale, Granby Tél.: 372-2261	COWANSVILLE Warmal Sheet Metal Inc. 1420, South St. Tél.: 263-1982
			JOLIETTE DÉCOR LAURENTIDE 110, St-Barthélemy Sud Tél.: 759-3164		

NOUS SOMMES TOUS QUÉBÉCOIS UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE POSITIVE

Le texte qui suit est un exposé envoyé au Premier ministre, M. Lévesque, par un groupe de 115 éducateurs, hommes d'affaires et professionnels.

En prenant position à propos du Livre blanc du Gouvernement du Québec sur la politique linguistique, nous voudrions évoquer la vision du Québec qui nous a inspiré cette position. Au Québec, nous sommes chez nous. Nous tous, signataires de cette déclaration, sommes résidents de cette province. Certains d'entre nous sont issus de familles qui vivent ici depuis des générations; d'autres sont arrivés au Québec après leur naissance. Nous voulons tous que nos enfants puissent faire souche au Québec et fassent partie intégrante de son avenir.

En tant que Québécois, nous aspirons ardemment à voir se développer chez nous une société prospère et dotée de vitalité, une société où chaque citoyen peut continuer à se sentir chez lui au même titre que n'importe quel autre citoyen. Nous trouvons normal que le français soit la langue principale. Nous reconnaissons que le français est la langue de la majorité et qu'il constitue la langue commune de la société québécoise. Nous convenons que les Québécois d'expression française devraient être en mesure d'assumer intégralement en français tous les aspects de leur vie. Les Québécois d'expression anglaise ont l'obligation nette de parler français s'ils désirent participer à la vie du Québec avec la majorité d'expression française.

Nous ne pouvons donc qu'adhérer aux principes suivants énoncés par le Livre blanc:

- Chaque Québécois devrait avoir la possibilité d'apprendre le français et de s'y exprimer dans cette langue.
- Chaque francophone devrait être en mesure de travailler en français au Québec.
- Les entreprises d'une certaine envergure devraient avoir la capacité de traiter leurs affaires en français.
- Tous les individus devraient avoir le choix de communiquer avec les corps publics en français ou en anglais et de recevoir des corps publics des communications dans la langue de leur choix.
- Les droits, les langues et les cultures des minorités devraient être protégés.
- L'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde devrait être une partie intégrante de la formation de tous les étudiants du Québec et il faudrait promouvoir l'enseignement d'autres langues.

Nous sommes heureux de constater que le Livre blanc affirme: "Le Gouvernement reconnaît que, dans le Québec, il existe une population et une culture anglaise" et que "cette population, cette culture constituent une composante irréductible de notre société". On pourrait en conclure que la politique du Gouvernement devra consister à accepter la langue et la culture anglaises comme une réalité du Québec et à promouvoir des relations biculturelles dans un esprit de respect mutuel et de tolérance. Toutefois, le Livre blanc doit être envisagé comme un tout. Il est inconcevable que certains passages de ce document doivent être pris au sérieux, d'autres à la légère. Or, envisagé comme un tout, le Livre blanc est un document qui donne l'impression que la minorité anglophone peut et doit être éliminée.

La philosophie du Livre blanc

À notre avis, on doit bâtir un Québec fort et doué de vitalité avec la participation active de la minorité. Selon une idée qui a jadis été d'une certaine vogue au Québec, la langue et la culture française seront toujours sapées à la base tant qu'il existera une minorité anglophone florissante: l'on doit donc inciter cette minorité à émigrer ou à se laisser assimiler dans l'intérêt de la survie de la majorité. Il faut, par conséquent, permettre aux Anglais de s'exprimer le moins possible en public et réduire la collectivité anglophone en nombre.

Nous répudions sans ambages cette philosophie. En effet, elle reflète d'abord un manque de confiance sans fondement envers la vitalité du Québec francophone. En dépit d'une présence anglaise qui n'a subi aucune entrave au Québec, et en dépit de toutes les influences exercées par le reste du Canada et les États-Unis et auxquelles sont exposés les Québécois, la position de la langue et de la culture françaises n'a jamais été plus forte.

Nous craignons par ailleurs qu'une telle attitude ne crée une politique de repli sur soi et d'isolement, une politique visant à isoler le Québec de toutes les influences que le Gouvernement juge contestables, une politique qui, en fait, assimile à des menaces toutes les influences extérieures. Dans une société qui poursuivrait une telle politique, l'atmosphère ne tarderait pas à devenir irrespirable non seulement pour les minorités dont on bafoue les droits, mais pour tout le monde et même pour la majorité. La situation finirait par étouffer tout développement sain.

Enfin, une telle philosophie n'offre absolument aucune base de collaboration entre majorité et minorité pour réaliser une vision commune du Québec. La minorité anglophone n'acceptera jamais une définition de son avenir prévoyant son élimination. C'est là que reside un conflit irréconciliable.

Cette philosophie, il est vrai, n'est nulle part prononcée dans les déclarations générales de principe du Livre blanc. En fait, elle est répudiée de manière explicite par le deuxième des quatre principes d'une politique de la langue exposés au chapitre II, à savoir que l'on doit respecter les minorités, leurs langues et leurs cultures. Or, après avoir été posé, ce principe est violé dans certaines dispositions de la Charte que présente le Livre blanc. En effet, quelle autre interprétation peut-on donner à des mesures telles que la suppression du bilinguisme devant les tribunaux, l'interdiction des ensei-

gnés publiques en anglais, l'obligation faite aux municipalités et aux commissions scolaires desservant des circonscriptions d'expression anglaise de rédiger leurs ordres du jour et procès-verbaux et entièrement en français, l'imposition d'amendes et de dénonciations en public aux entreprises dont les programmes de francisation ne sont pas satisfaisants pour le Gouvernement et les conditions proposées pour l'inscription dans les écoles anglaises, et qui devront inévitablement ramener le nombre de ces écoles à une fraction de ce qu'il représentait auparavant?

Le Livre blanc exprime de la sollicitude à l'égard de la survivance de la minorité anglophone, mais le message adressé à cette minorité par l'ensemble du document est clair. La collectivité anglophone a une place au Québec sous réserve qu'elle soit invisible et silencieuse et qu'elle se réduise en nombre progressivement.

Il s'agit là d'une ligne de politique castrophique, non pas uniquement pour la minorité anglophone, mais encore pour le Québec. En effet, comme le reconnaît le Livre blanc, la vie d'une collectivité ne se limite pas au "droit pour chaque individu de s'exprimer (dans son) idiome quand il s'adresse aux organismes gouvernementaux, aux administrations scolaires, à sa femme ou à ses enfants". La minorité anglophone a fondé des écoles, des hôpitaux et des universités. Ces établissements desservent toutes les couches de la population et ils ont apporté une contribution considérable à la vie du Québec. Ils continuent à apporter une contribution considérable s'ils conservent leur vitalité. Nous relevons avec satisfaction que les hôpitaux et les universités ne feront pas partie de l'administration publique au chapitre de la législation linguistique. Il n'en reste pas moins que ces établissements ne sont pas appelés à préparer et à se développer si la collectivité qui les a fondés et appuyés est vouée au déperissement. Le fait de les sacrifier en les condamnant à l'atrophie constituerait une erreur tragique. Quel bénéfice en retirerait la société québécoise? Comment aiderait-on la langue et la culture françaises à s'épanouir si ces écoles, ces hôpitaux et ces universités étaient incapables d'apporter leur contribution comme ils l'ont fait dans le passé?

Un Québec unilingue?

Le Livre blanc déclare qu'il "ne sera... plus question d'un Québec bilingue... Quelle est la portée de cette déclaration? La population du Québec est-elle appelée à être unilingue? Dans l'affirmative, Francophones et Anglophones pourraient subir des conséquences nettement préjudiciables. Comme nous l'avons dit, nous sommes attachés au caractère biculturel et bilingue de notre province. Nous nous opposons fermement à toute tentative de modification de cet aspect éminemment particulier du Québec.

Le bilinguisme que nous prônons ne signifie nullement l'obligation imposée à quiconque de parler les deux langues. Il signifie plutôt qu'on garantisse la liberté de chaque individu de parler sa propre langue sans imposer aucune discrimination ou restriction officielle.

L'énoncé du Livre blanc à ce sujet fait table rase non seulement des deux langues officielles du Canada, mais aussi de la nécessité pour le Québec d'entretenir des rapports avec l'Amérique du Nord et les autres pays du monde. L'impératif économique. Son exclusion compromettra l'avenir de la population même que la Charte vise à protéger.

Nous sommes partisans du bilinguisme non seulement au Québec mais dans chacune des autres provinces du Canada. Nous engageons tous les gouvernements provinciaux à poursuivre l'application des mesures déjà prises à ce chapitre et à en prendre de nouvelles partout où peu d'efforts ont été consacrés pour permettre aux Francophones de se sentir à l'aise lorsqu'ils se servent de leur propre langue. Les mesures adoptées par notre gouvernement pour encourager le bilinguisme ne manquent pas de provoquer une réaction favorable et de se traduire par une politique plus efficace dans toutes les régions du Canada.

La langue des affaires

a) Le développement de la francisation. Nous appuyons le droit de la majorité à assurer l'épanouissement suivi de la langue et de la culture française. Dans cet esprit, nous réitérons notre acceptation du français comme langue prédominante des affaires. Si nous ignorions le progrès considérable et suivi réalisé à ce chapitre au cours des quinze dernières années, nous pourrions peut-être comprendre la solution punitive prônée par le Livre blanc par la législation de la langue dans l'entreprise. Mais nous nous demandons si l'expérience acquise ces derniers temps par les entreprises qui ont collaboré avec la Régie de la langue française pour implanter des programmes de francisation indique vraiment la nécessité d'une telle solution. Nous sommes nettement d'avis que tel n'est pas le cas.

En fait, en se basant sur des renseignements périmés, le Livre blanc brosse un tableau inexact de la situation réelle des personnes d'expression française au sein de l'entreprise au Québec d'aujourd'hui. Il passe sous silence les progrès fantastiques réalisés dans la promotion des francophones dans l'industrie privée et le fait que la vaste majorité de ceux-ci au Québec se servent du français comme langue exclusive ou prépondérante du travail. Le Livre

Les signataires

- Geoffrey Adams, Université Concordia;
- Brian Ash, Champlain Regional College;
- Edward Ballon, Dirigeant d'entreprise;
- Clarence Bayne, Black Community Central Administration of Quebec;
- John Beech, Touche, Ross & Co.;
- Dr Robert E. Bell, Université McGill;
- John Bennett, Avocat et courtier;
- Robert Benson, C.R. Avocat;
- Peter Blaikie, Avocat;
- Jack Borden, Université Concordia;
- David Bourke, Université McGill;
- Anna Mary Breen, Directeur général, Marianapolis College;
- Robert Burns, John Abbott College;
- Gretta Chambers, Journaliste;
- Egan Chambers, Homme d'affaires;
- Carlos Champalimaud, Homme d'affaires;
- Sandar Climan;
- Peter Cohen, Président, Allis-Chalmers Canada Ltd.;
- John Colby, Homme d'affaires;
- D.O. Corr, Québec Fed. Home and School; Windermere Elementary and High School;
- Bernard G. Côté, Dirigeant d'entreprise;
- Ileana Cusiak, Secrétaire exécutive, Research Institute of the Montreal Children's Hospital;
- Danielle Debo, Radio-Canada;
- Rev. Kenneth Des Roches, Marianapolis College;
- Robert Dobie, Secrétaire général, Provincial Association of Catholic Teachers (5,400 membres);
- Joan Dougherty, Vice-président, Protestant School Board of Greater Montreal;
- M. R. Fox, Association des directeurs généraux des Commissions scolaires protestantes;
- R. J.M. Gold, Chercheur scientifique en médecine, U. McGill;
- Sheila Goldbloom, Travailleuse sociale;
- Hy Goldman, Université McGill;
- Ruth Goldsmith;
- Dr. Robert Gordon, Dawson College;
- Barbara Guard, Pour et au nom du Comité central des Parents, Protestant School Board of Greater Montreal;
- Harvey Guyda, Université McGill;
- John Hallward, Administrateur;
- H.G. Hallward, Argo Construction Ltd.;
- Chris Hampson, C.I.L.;
- Thomas J. Hayden, Adjoint exécutif, Provincial Association of Catholic Teachers;
- Dr. L. Hechtman, Université McGill;
- Peter Hechtman, Montreal Children's Hospital et Université McGill;
- Roy Heenan, Johnston, Heenan and Blaikie;
- Basil Holland, Premier vice-président Provincial Ass. of Catholic Teachers;
- N.S. Hopkins, président, Lakeshore School Board;
- Feige Kaplan, Université McGill;
- Bob Keaton, conseiller municipal, Montréal;
- H.S. Ladd, cadre à l'ALCAN;
- G.A. Lancaster, Université McGill;
- A.D. Lang, Premier vice-président, Québec Association of Protestant School Boards;
- R.E. Lavery, directeur général adjoint, CECM;
- Paul Lowenstein, Président, Association of Canadian Venture Capital Companies;
- John Lynch-Staunton, président de compagnie;
- Bruce McAusland, directeur général, John Abbott College;
- Siors MacCall, Université McGill;
- D.C. MacCallum, maire de Westmount;
- Reford MacDougall, Courtier en valeurs, McLeod, Young & Weir;
- William J. Miller, conseiller juridique et ancien président, Québec Federation of Home and School Associations;
- Fazi Mohyryddin, Université McGill;
- Ken J. Morrison, Président du Conseil, John Abbott College;
- Robert N. Morrison, Management Institute, U. McGill;
- William Munroe, Assoc. des directeurs généraux des Protestant School Boards;
- Deane Nesbitt, chef d'entreprise;
- Christopher Nicholl, Université Bishop's;
- Douglas Noon-Ward, Adjoint exécutif, PACT;
- J.W. O'Brien, Université Concordia;
- Elizabeth O'Connell, Présidente, Québec Federation of Home and School Associations;
- Paul Paré, président, IMASCO Ltd.;
- Alex K. Paterson, Avocat;
- P. Patterson, Ancien président, PSBGM;
- Alex Pathy, Consultant;
- Steve Pavelko, Q.A.C.S.A. Président (au nom de l'association);
- Donald Peacock, Président, Provincial Association of Protestant Teachers;
- Maximilien Polak, Avocat, C.P.C., P.S.B.G.M.;
- Blaikie Purvis, Président, Calvin Bullock Investment Advisers Ltd.;
- Peggy Purvis, Parent;
- Peter Quinlan, Courtier en valeurs, Greenfields et Cie.;
- Theresa Reade, Université McGill;
- Catherine Richards, Vice-présidente d'une association bénévole;
- Joyce Roberts, Marianapolis College;
- Douglas Robertson, Avocat;
- Jonathan Robinson, Professeur d'université;
- Hebert Salmon, Président du Conseil; Trinity Schools Inc.;
- Cecile St. Yves, parent;
- A. Schlutz, Québec Association of School Administrators;
- Jean Scott, Président QAIS;
- Charles Scriver, Université McGill;
- John Simms, Président, P.S.B.G.M.;
- W.T. Sparkes, Président, Association of Directors General of Protestant School Boards;
- Linda Stirk, Université McGill;
- F. Suter, Association of Directors of English Schools;
- Donat J. Taddeo, Commissaire CECM;
- Charles Taylor, Université McGill;
- Harriet Tenenhouse, Montreal Children's Hospital;
- Thomas Thompson, C.P.C.;
- P.S.B.G.M.;
- D.C. Wadsworth, Directeur exécutif, QAFPSB;
- Lorne Webster, Prenor Group;
- Carl Whittaker, Black Community Central Administration of Quebec;
- Amy Williams, Présidente d'une association bénévole;
- Harvey Yarosky, Avocat;
- Julius D. Metrakos, McGill University, Human Genetics, professeur en génétique, U. McGill;
- Jim Tremain, Ciments Lafarge Ltée.;
- Evelyn Koury, C.C.A.C.E.;
- Michael McDonald, C.C.A.C.E.

blanc cite erronément le rapport de la Commission Gendron en affirmant: "L'anglais prédomine nettement dans les communications générales de travail: 82% du total des communications se font en anglais." En fait, le chiffre de 82% tiré du rapport Gendron s'applique uniquement aux anglophones. Ce document établit que 64% de tous les travailleurs francophones se servent exclusivement du français, alors que 32% d'entre eux se servent aussi bien du français que de l'anglais et 3% se servent uniquement de l'anglais. Il a été établi que les 32% qui travaillent dans les deux langues se servaient de leur langue maternelle au cours de la majeure partie de leurs heures de travail, 71% des rapports soumis par ces employés étaient rédigés en français. Au total, à conclure la Commission Gendron, les francophones se servent de leur langue maternelle pendant 87% de leurs heures de travail. Ce chiffre ne laisse guère entendre que bilinguisme est synonyme d'assimilation par les Anglais.

Les statistiques du Livre blanc sur la position relative des francophones dans l'économie du Québec datent de 1961, elles omettent donc de faire ressortir les progrès importants réalisés au cours des seize dernières années. Il est pénible de voir ce document propager le vieux cliché de minorité anglophone monolithique, riche et puissante et celui de majorité francophone pauvre et désertée. Il est évidemment facile de se baser sur un tel cliché pour justifier l'abrogation des droits et des positions des anglophones au bénéfice de la population francophone. Toutefois, le vieux cliché ne tient plus lorsqu'on l'examine de près.

b) La méthode punitive nuira à l'économie. Il n'y a pas de doute que, à la lumière des changements importants survenus au Québec depuis 1961, l'image des anglophones privilégiés d'il y a seize ans manque totalement de réalisme. Ou est donc la justification de la solution punitive préconisée pour la langue des affaires? Quant aux conséquences de cette solution punitive, assortie de sanctions et de mesures de surveillance linguistique, il est évident qu'elles ne pourraient être que désastreuses pour l'économie du Québec.

Si les dispositions du Livre blanc sont implantées telles quelles, elles feront sortir le Québec du courant de l'économie nord-américaine et ce à une époque où non seulement le chômage atteint des proportions désastreuses mais aussi où il n'y a aucun indice que les Québécois, qu'il s'agisse d'ouvriers, de membres des professions libérales, de technocrates ou de fonctionnaires soient disposés à sacrifier leur niveau de vie ou à accepter un niveau inférieur à celui de la moyenne en Amérique du nord. En tout cas, les déclarations des chefs d'ouvriers et les conventions collectives n'indiquent nullement que les travailleurs accepteraient de compromettre les progrès réalisés au cours des dernières années.

Nous devons nous garder de transformer le Québec en un milieu économique caractérisé par des filiales. Évidemment, il y aura toujours des entreprises pour desservir le marché du Québec. La très grande majorité de ces entreprises exercent d'ores et déjà leurs activités entièrement en français. Mais le type d'emplois dont le Québec a désespérément besoin pour les diplômés de ses universités et écoles techniques, déjà aux prises avec un marché du travail morose, se retrouvent souvent au sein d'entreprises qui desservent un marché bien plus vaste que le Québec. C'est ainsi que les sièges sociaux, les servi-

ces de recherche et de développement et nombre d'entreprises de fabrication secondaire qui existent au Québec ne sont qu'une partie d'une exploitation à l'échelle canadienne. Ils se tournent vers l'extérieur du Québec pour leurs opérations quotidiennes et peuvent fort bien exercer celles-ci à partir de Toronto, Halifax, Calgary ou Vancouver. En fait, le choix du Québec pour un site est dicté par la dualité des langues et les emplois offerts par ces sites. Les sites sont généralement ceux qui sont les plus intéressants et qui posent le plus de défis. La raison d'être des entreprises en question n'est pas de desservir le marché des succursales. Et pourtant, ce sont ces entreprises que menace le plus le Livre blanc. Tout en acceptant, et tout en favorisant dans certains cas, un climat de bilinguisme et d'intégration au sein de la société québécoise, elles ne peuvent vivre dans un milieu francophone unilingue.

Il semble qu'une hypothèse tacite circule dans certains milieux nationalistes, à savoir que si les anglophones occupent ces emplois étaient incités à émigrer, il y aurait des postes vacants que les francophones pourraient occuper. L'ennui, c'est que ce n'est pas la personne qui disparaît mais plutôt l'emploi. Ce sont tous les Québécois, anglophones ou francophones, qui souffriront de cet état de chose.

Il n'est pas nécessaire de monter une telle tragédie. Les employeurs qui ont bâti leurs entreprises au Québec tiennent à rester au Québec. Les chefs d'entreprise ont déjà favorisé un degré élevé de francisation des grandes sociétés et ils ont affirmé leur désir de mener à bien ce processus. S'il faut prendre des mesures qui ne soient pas déjà appliquées, il suffit d'établir un dialogue entre le Gouvernement et ceux qui sont responsables du succès de l'entreprise.

c) Recommandations. La communication présentée par le Comité sur la langue des affaires, contient un certain nombre de points qui méritent l'attention du Gouvernement. Nous appuyons les recommandations visant l'étude, par un comité de travail, des règlements concernant la francisation des entreprises. Ce comité serait composé de représentants du Gouvernement, des syndicats et de l'entreprise privée. Il aurait pour mandat de recommander des directives sur le développement des programmes de francisation. Pendant que le comité met la dernière main à ses travaux, nous pressons le Gouvernement de suspendre les mesures punitives proposées par le Livre blanc et espérons qu'il accuillera des propositions de rechange basées sur des encouragements au lieu de sanctions.

Enfin, nous voudrions exprimer notre inquiétude sur le sort du travailleur anglophone unilingue. S'il est vrai que l'homologue francophone de celui-ci ne pourra être retrouvé ou congédié uniquement parce qu'il ne parle pas une langue autre que le français, le Livre blanc n'offre point la même protection au travailleur anglophone. Bien que des assurances publiques aient été données qu'aucun anglophone n'est appelé à perdre son emploi parce qu'il ne peut s'exprimer en français, on dissiperait les inquiétudes de ceux qui se sentent menacés en sanctionnant ce principe dans la loi.

La langue de l'enseignement

L'approche de base du Livre blanc s'appuie sur la crainte que la baisse du taux de natalité chez les francophones et la propulsion des immigrants à opter pour les écoles anglophones ne provoque un renversement de situation qui verrait, à la longue, les francophones devenir minoritaires à Montréal. Il ne faut cependant pas oublier que le taux de natalité a baissé dans une même proportion chez les anglophones. Au chapitre du choix de la langue chez les immigrants, le français est devenu aujourd'hui suffisamment important comme langue de travail et suffisamment essentiel au succès de nombreuses carrières au Québec vers des écoles françaises. Ils désirent également que leurs enfants reçoivent un bon enseignement d'une seconde langue. Qu'ils acquièrent ainsi la mobilité que permet la connaissance de la langue anglaise en Amérique du nord ne semble que simple justice.

Nous sommes, dans tous les cas, fermement opposés à toute restriction qui interdirait l'accès des écoles anglaises aux enfants des citoyens canadiens venant d'autres provinces, ainsi qu'à ceux des résidents non-francophones du Québec et des anglophones venant d'autres pays. La distinction établie pour la première catégorie s'appuie sur le postulat d'un Québec déjà distinct du reste du Canada, ce que nous ne pouvons admettre. Les enfants des autres parties du Canada doivent clairement avoir droit d'accès aux écoles anglaises. De même, nous trouvons anormal de refuser ce droit aux enfants de tout pays anglophone, puisque l'anglais est également une langue d'enseignement public au Québec. Les dispositions du Livre blanc, concernant les enfants anglophones venant de l'extérieur du Québec, ne peuvent qu'être considérées comme une menace directe et délibérée vis-à-vis de l'existence d'une communauté anglophone dans cette province. Il est bien connu que la population anglophone du Québec est comparativement mobile. Ses effectifs sont restés pratiquement constants au cours des années, même si les personnes ont changé. Si des obstacles ou des mesures de dissuasion sont appliqués à la libre migration des individus entre le Québec et les autres pays, la communauté anglophone se réduira inévitablement. Personne ne nous fera admettre de consentir à notre propre extinction.

Ces principes étant posés, nous tenons à affirmer très clairement notre désir de voir les étudiants des écoles anglaises acquérir une excellente connaissance du français. De plus, nous sommes certains de parler au nom de la quasi-totalité des anglophones du Québec lorsque nous l'affirmons. Il est évident, pour tout observateur lucide et objectif que la communauté anglophone a fait des efforts énergiques au cours des dernières années pour améliorer l'enseignement du français dans ses propres écoles. Ce mouvement est essentiellement le résultat des pressions exercées par les parents anglophones pour que leurs enfants puissent devenir bilingues. Pour ne citer qu'un exemple, la participation des étudiants anglophones aux cours d'immersion en français, au niveau des écoles maternelles de la Commission scolaire protestante de la Rive sud, est passée de 2% en 1965 à 50% en 1976. Nous pourrions encore citer les écoles protestantes du Grand Montréal où 45% des élèves de 7e année sont actuellement inscrits aux cours d'immersion en français. On peut donc constater que le français est enseigné à tous les niveaux, dans toutes les écoles anglaises, et que la plupart des parents réclament à grands cris un enseignement plus étoffé et de meilleure qualité en ce domaine, qui est essentiellement limité par l'insuffisance des ressources accordées par le ministère de l'Éducation du Québec pour l'enseignement de la langue seconde.

En bref, on peut donc affirmer qu'il y a eu un revirement complet d'attitude de la part des anglophones du Québec vis-à-vis des problèmes de langue. Il n'est cependant fait mention nulle part dans le Livre blanc que les anglophones ont le désir de parler français ou une quelconque sympathie pour les aspirations des francophones. La vieille légende d'un Québec opiniâtrement unilingue anglais, insulaire et assimilateur s'y retrouve. Les francophones mettent avec orgueil l'accent sur l'évolution qui s'est produite dans leur communauté depuis la révolution tranquille. Pourquoi ne pas faire la part de l'évolution réfléchie qui s'est manifestée au sein de la communauté anglophone et élargir les dispositions du Livre blanc pour donner à tous les enfants dont la langue maternelle est l'anglais, accès à des écoles anglaises, tout en prenant des dispositions précises pour accroître l'enseignement du français dans les écoles anglaises. Ce serait pour le gouvernement, un moyen infatigable de s'assurer la collaboration très active de la communauté anglophone à sa politique de promotion de la langue française.

La langue des tribunaux

Il est indubitable que le français est déjà la langue prédominante des tribunaux du Québec et, dans la pratique, l'avocat anglophone plaide invariablement en français devant les juges francophones. Pourquoi alors introduire des lois dans un domaine où elles ne sont pas nécessaires, en particulier lorsque leur constitutionnalité est douteuse? Pourquoi demander à un avocat anglophone plaider devant un juge anglophone de communiquer avec ce dernier de façon totalement artificielle en français?

Bien que le Livre blanc laisse aux particuliers la possibilité de s'adresser aux tribunaux en anglais, les personnes morales (les entreprises) devront plaider en français. Cette disposition semble ignorer que des milliers de petites entreprises au Québec sont en fait représentées par une seule personne et qu'il n'y a aucune raison ou nécessité pour restreindre leurs droits, plus que ceux de tout autre individu.

À quelques rares exceptions près, bien que le français prédomine dans la pratique, l'anglais est utilisé lorsqu'il s'agit de la décence et l'invité. Pourquoi vouloir imposer en ce domaine une loi qui n'est pas nécessaire et ne fera que provoquer des contestations inutiles sur le plan constitutionnel?

Une décision fatale

La loi qui verra le jour, inspirée du Livre blanc et du débat actuel aura des répercussions très sensibles sur la forme que prendra notre société au cours des prochaines années. Pour cette raison, la philosophie qui préside à son élaboration est plus importante que le détail de ses dispositions. Si nous consentons à ce que la survivance de la culture de la majorité ne puisse être garantie qu'au prix de la disposition de celle de la minorité, nous aurons alors pris une décision fatale.

Nous désirons un Québec ouvert au progrès et au dynamisme, dans lequel tous les éléments de la société contribuent pour leur plein gré au bien commun. Il nous faudra donc pouvoir collaborer, volontairement, à l'adoption de mesures positives destinées à mettre en valeur le statut du français et la sécurité de la culture d'une majorité francophone. Les non-francophones sont prêts à faire leur part. Ils ne pourront agir en ce sens qu'en tant que membres libres et égaux, au sein de la société québécoise.

Nous demandons instamment au gouvernement d'adopter la voie de la stimulation et de la collaboration plutôt que celle de l'autoritarisme, et de reconnaître que l'évolution de l'attitude des anglophones au Québec, au cours des 10 à 15 dernières années, a été positive et a porté ses fruits. En encourageant une participation volontaire pour assurer la primauté du français comme langue de travail, en maintenant les droits des écoles anglaises et en assurant la promotion de l'enseignement d'une langue seconde, le gouvernement peut compter sur le soutien de centaines de milliers de non-francophones qui croient en l'avenir du Québec.

Nous croyons qu'il est essentiel que le gouvernement connaisse les réactions du peuple concernant la question linguistique.

Si vous êtes d'accord avec ce que nous avons écrit, veuillez nous exprimer votre appui en remplissant l'un des coupons ci-dessous.

J'appuie la position de l'Action positive

NOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... TÉL.....

OCCUPATION.....

SIGNATURE.....

J'appuie la position de l'Action positive

NOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... TÉL.....

OCCUPATION.....

SIGNATURE.....

J'appuie la position de l'Action positive

NOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... TÉL.....

OCCUPATION.....

SIGNATURE.....

Retourner à :

ACTION POSITIVE

C.P. 1120

Station "H" Montréal

H3G 2N1

MUSIQUE / CRITIQUE

Tremblay et Garant: un double événement

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL. Chef invité: Serge Garant. Solistes: Jeanne Baxtresser, flûtiste, et Nicanor Zabaleta, harpiste. Hier soir, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, reprise de soir. Dans le cadre des "Grands Concerts" de l'OSM. (Radiodiffusion à CBF-FM le 12 mai à 20h30.)

Programme: Symphonie no 7, en do majeur, op. 105 (1924) ... Sibelius.

Concerto pour harpe et orchestre en si bémol majeur, op. 4 no 8... Handel. Soliste: Nicanor Zabaleta, harpiste.

Concerto pour flûte et harpe en do majeur, K. 299 Solistes: Jeanne Baxtresser, flûtiste, et Nicanor Zabaleta, harpiste.

"Fleuves" (1976) (création) ... Gilles Tremblay.

par Claude GINGRAS

C'est peut-être, en fin de compte, l'événement de la saison musicale. D'abord, parce qu'il est double: les débuts à l'OSM, i.e. au sein de notre organisme musical le plus prestigieux, de deux de nos personnalités musicales les plus importantes et les plus représentatives — l'un compositeur, l'autre chef d'orchestre. Ensuite, parce qu'il déborde les cadres de la musique et marque peut-être, de la part de l'OSM, cette prise de conscience tant souhaitée de la réalité musicale québécoise et canadienne. Enfin, et surtout, parce qu'il constitue un succès à peu près complet.

A ce jour, l'OSM n'avait joué aucune oeuvre de Gilles Tremblay et n'avait invité Garant que pour un demi-concert hors série de musique contemporaine. Un an en retard. *Fleuves*, de Tremblay, d'abord prévu pour création en tournée, est enfin créé: par ailleurs, le départ d'un directeur artistique fait que cette création est confiée à Garant.

Dans une interview publiée samedi dernier dans notre cahier Arts et Lettres, Tremblay et Garant ont dit en quoi l'oeuvre consistait. Hier soir, nous l'avons vue et entendue. Sur le plateau, l'orchestre au grand complet, dominé en arrière-plan par une percussion gigantesque: gongs, tam-tams, timbales, cymbales, cloches, grosse caisse et toute une panoplie de petits instruments plus inhabituels. Le son est riche (comme c'est toujours le cas chez Tremblay), brillant ou sensuel, le plus souvent violent, mais, en comparaison de ce qu'on entend régulièrement à la SMCQ (le domaine habituel de Tremblay et Garant), il ne se distingue pas particulièrement par sa nouveauté. Ce qui caractérise *Fleuves*, c'est l'extraordinaire richesse rythmique, et, par le fait même, l'extraordinaire difficulté que l'oeuvre pose, sur ce plan au chef d'orchestre. Les battues d'une fraction de seconde abondent. A Chaque instant, il se passe des tas de choses, partout à la fois, si bien qu'il est impossible de tout entendre en une seule audition. A certains moments, il s'établit entre le chef et certains musiciens un véritable «jeu» où en fin de compte, ce sont les musiciens qui «dirigent» le chef. Parfois, le son s'éteint presque et le chef semble diriger dans le vide. Plus loin, des «murmures» de l'orchestre sont ponctués de coups de tam-tams graves, suggérant quelque chose d'oriental.

Fleuves, était placé en fin de concert et ce qu'on avait prévu s'est produit. Dès après la dernière note du Concerto double de Mozart, la salle s'est vidée de moitié. Triste et déprimant spectacle de voir

tant de gens fuir devant la nouveauté, tant de gens pour qui l'OSM est une "machine" à accompagner des concertos à vedette. Je dirais même lâcheté et mépris devant un compositeur qui avait quelque chose à dire mais qu'on n'a pas voulu écouter. On a également vu beaucoup de gens partir pendant l'exécution mais eux ont au moins le mérite d'avoir fait l'effort d'écouter pendant quelques minutes... On a également entendu quelqu'un crier très fort «Garbage!» dès la dernière note, mais qui s'est fait «enterrer» par les applaudissements et les bravos répétés.

Ce concert fut une sorte de triomphe pour Tremblay, car *Fleuves* est une très belle oeuvre, une sorte de triomphe aussi pour Garant car celui-ci, en plus d'en obtenir une très belle exécution, s'est très remarquablement acquitté d'une tâche lourde et nouvelle pour lui: diriger un orchestre symphonique complet dans un répertoire qui n'est pas le sien.

Garant avait tenu à apporter un changement au programme déjà établi: il a remplacé la *Symphonie militaire* de Haydn par une oeuvre plus importante: la septième *Symphonie* de Sibelius. Je le comprends d'avoir été attiré par cette oeuvre qui, en 1924, a dû paraître assez moderne: par sa structure (un seul grand mouvement, constitué, il est vrai, de plusieurs sections correspondant assez aux divisions d'une symphonie normale) et par sa conception harmonique.

Aussi à l'aise que lorsqu'il dirige l'Ensemble de la SMCQ, Garant a montré devant cette formation cinq fois plus considérable la même précision dans la battue et dans les indications d'entrées et de nuances. Sa direction n'est pas "élégante" mais elle est précise: c'est ce qui compte.

Une certaine froideur, dans le geste et dans la réponse, évoquait un autre compositeur actuel appelé lui aussi à diriger du répertoire traditionnel. On aura deviné que je parle de Boulez. J'ai entendu la *Septième* de Sibelius traversée d'un plus grand souffle mais l'approche de Garant était intéressante et son sens de la structure, tout à fait évident. Exceptionnellement, l'épisode final, *affettuoso*, a été animé d'une étonnante chaleur ou l'on sentait les possibilités de Garant devant la musique romantique.

Il me reste à parler des deux solistes, i.e. des deux petits concertos (car ce sont de petits concertos: seul le mouvement lent du Mozart se rapproche de ce que le compositeur a fait de plus beau). Jeanne Baxtresser, flûte-solo de l'OSM, a facilement éclipsé son collègue harpiste par un jeu d'une perfection absolue, un style raffiné et une sonorité ravissante. M. Zabaleta est également un très beau musicien mais son jeu n'était pas toujours parfaitement propre, et, chose curieuse, on notait les mêmes légères imperfections dans les reprises des mêmes passages.

Garant a semblé s'ennuyer un peu dans le Handel et le Mozart, chose tout à fait compréhensible, mais il a fourni aux deux solistes un accompagnement irréprochable. Pour ceux que la chose intéresse: les cadences entendues dans le Mozart étaient celles de Reincke.

Pour celle dont on aime embellir les jours...

Pour maman, un bouquet de verdure et ces quelques accessoires.



A. Fougere de Boston

Une magnifique dentelle de verdure qui enjolivera tout intérieur! Superbe et ne requérant que peu de soins, chaque plant est présenté en pot de 6" dans un panier à suspendre. (Achats en magasin seulement.) La Baie ord. 11.99

5⁹⁹ ch

C. Brumisateur en laiton pour arroser et rafraichir le feuillage de vos plantes.

2⁴⁹ ch.

D. Brumisateur-vaporisateur un atout pour tous les amis des plantes. Assure à tout feuillage l'humidité appropriée.

1⁷⁹ ch.



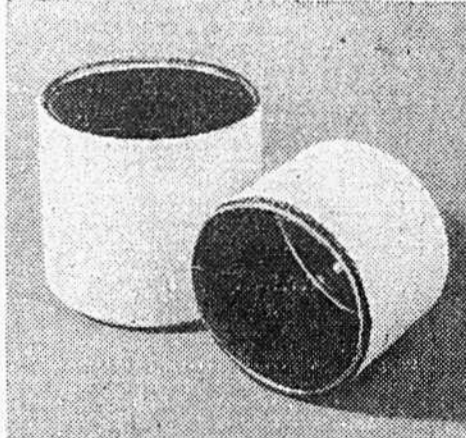
B. Pots à fleurs importés

De bel aspect, ils sont en céramique très colorée. Choix de combinaisons de couleurs, en rouge, brun ou orange.

4" 2⁶⁹ ch.

5" 4⁹⁹ ch.

5" 5⁹⁹ ch.



E. Pots en argille d'aspect liège Un pot à fleurs très décoratif, au subtil aspect de liège. L'intérieur est en céramique.

4" 2⁶⁹ ch.

5" 3⁸⁹ ch.

Achats en magasin seulement. Quincaillerie, rayon 781, au quatrième, centre-ville. Place-Vertu, Versailles, Laval, Dorval, Rockland et Boulevard.

Expo-vente de rideaux Caprice

Elle est arrivée! l'expo-vente itinérante de rideaux Caprice! Elle met en vedette plus de 40 modèles et 100 arrangements sur mini-fenêtres. Et pendant toute la durée de cette expo-vente, les modèles exposés sont offerts à prix spéciaux! Ne manquez pas cette occasion unique, aujourd'hui et jusqu'au 14 mai. Dorval seulement.

Demandez-nous n'importe quoi...ou presque

Compagnie de la Baie d'Hudson

7 magasins à Montréal et en banlieue: CENTRE-VILLE • PLACE VERTU • PLACE VERSAILLES • CENTRE LAVAL • DORVAL • ROCKLAND • BOULEVARD. Telephoner à 842-6261 (24 heures, jour et nuit). HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU MERCREDI, DE 9h30 à 18h. LES JEUDI ET VENDREDI, 9h30 à 21h. LE SAMEDI, DE 9h à 17h.